



SERVICE JURIDIQUE

Responsable : Jean-Louis Stalder

jl.stalder@spelc.fr

Tel : 06 48 60 59 86

UNE ÉQUIPE POUR DÉFENDRE LES DROITS DES ADHÉRENTS

- Jean-Louis Stalder : Responsable du service
- Anne-Laure Carre
- Nathalie Herrmann
- Bénédicte Landat



COMMENT SAISIR LE SERVICE JURIDIQUE

- **Ne pas saisir un membre du service juridique en direct**
- Passer par la présidence du syndicat affilié
- La présidence fait remonter au responsable du service juridique
- Une fois l'adhérent pris en charge par le service, la présidence du syndicat affilié devient un relais terrain
- Lorsque le service a pris en charge, toute action doit se faire en accord avec le service, le PSA et l'adhérent



DES DOMAINES D'INTERVENTION VARIES

- Droit administratif
défense des droits des maîtres (statut, ORS, maladie, accident du travail, reclassement, promotion, rémunération, sanction, évaluation, rémunération...)
- Droit social
défense des droits des salariés Ogec (statut, respect des conventions collectives, salaires, maladie, rupture de contrat...)
- Droit syndical
défense des droits syndicaux des responsables SPELC (CSE, heures de décharge, délégation, autorisation d'absences, statut...)



DES DOMAINES D'INTERVENTION VARIES

- Droit civil
droit des personnes, droit des biens, droit des obligations, droit des sûretés, action en responsabilité civile délictuelle ou contractuelle (réparation financière ou par l'exécution de l'obligation).
- Droit pénal
protection de l'intégrité physique et psychologique des personnes de droit privé ou de droit public (agressions harcèlement sexuel ou moral, diffamation, dénigrement, calomnie...) et de leurs biens (vols, dégradations...).
- Droit conventionnel
respect des traités internationaux et européens, ainsi que des accords bilatéraux signés par l'état français .



LE ROLE DU SERVICE JURIDIQUE

- Défendre les intérêts de ses adhérents
- Conseiller et informer sur les droits et les obligations de chacun
- Préciser les règles et formalités à respecter dans la mise en place de procédure amiable ou contentieuse
- Aider à la rédaction des recours gracieux ou hiérarchique contre l'administration
- Aider à la rédaction de mise en demeure contre les organismes de gestion et leurs responsables
- Aide à la saisine des tribunaux compétents et rédaction des requêtes
- Accompagnement dans les procédures



QUELQUES CONSEILS

○ ATTENTION AUX DELAIS

- Jeu de l'administration = vous mettre hors délais
- Un recours préalable doit être introduit dans les 2 mois maximum de la notification de la décision
- Il existe un délai de sûreté de 1 an

○ NE PAS AGIR SEUL

- Un recours mal rédigé = requête rejetée
- Les procédures sont nombreuses et complexes
- Le juge administratif n'est pas de votre côté
(seulement 20 % des décisions sont défavorables à l'administration)



NE PAS CONFONDRE SERVICE ET PROTECTION JURIDIQUE

- La protection juridique MSC Juridica est une convention passée entre la fédération et l'assureur Mutuelles Saint Christophe
- Elle est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation
- Elle peut être actionnée dans les litiges concernant une atteinte aux biens ou aux personnes
- L'adhésion doit être effective avant la demande de protection juridique
- Si elle est acceptée, elle prend en charge les frais d'avocat dans limite du plafond conventionnel.



LES ACTIONS DU SERVICE JURIDIQUE

- Réponse à toutes vos questions (des centaines chaque année)
- Résolution de litiges à l'amiable ou par voie contentieuse (Taux de réussite = 87 %)
- Réalisation d'un guide CSE
- Modèles de courrier



AYEZ LE BON REFLEXE...

...FAITES APPEL AU SERVICE JURIDIQUE !

Service juridique + Protection juridique

Avec le SPELC vous êtes deux fois mieux protégé

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Contact : jl stalder 06 48 60 59 86

Email : jl.stalder@spelc.fr



Spelc
au cœur
de l'action

